

## COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

---

NATURE : Le Comité conjoint de la planification relève à la fois du Conseil et du Sénat. En conformité avec les intérêts de l'Université et de la société dans son ensemble, le Comité mixte de la planification a pour objet de préparer et de recommander au Sénat et au Conseil une politique générale de développement de l'Université. Cf. Article 21 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- 1) Le Comité a pour mandat principal :
  - a) de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources;
  - b) de concevoir et de mettre en œuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les campus et les facultés;
  - c) de recommander les étapes et les échéances de la mise en œuvre de ces priorités.
- 2) En outre, le Comité :
  - a) assure la cohésion et la complémentarité dans l'action des deux instances;
  - b) recommande les priorités à retenir dans le plan triennal qui est soumis au Sénat académique et au Conseil de l'Université pour approbation;
  - c) étudie les propositions du Comité des programmes et fait à leur sujet des recommandations au Sénat et au Conseil;
  - d) étudie toute question relative au développement de l'Université que lui soumettent le Sénat ou le Conseil;
  - e) fait rapport de ses activités au Sénat et au Conseil et dépose auprès d'eux un rapport annuel sur les perspectives de développement de l'Université et la planification académique et tout rapport périodique ou intérimaire qu'il juge opportun.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

**COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION** (suite)

| <u>COMPOSITION</u>                                            | <u>QUALITÉ</u>                                        | <u>PÉRIODE D'EXERCICE</u> |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Bossé</b> , Darius.....                                    | Membre du Conseil de l'Université, élu par le CEX     | 2023 04 – 2026 04         |
| <b>Bourgoin</b> , Francis.....                                | Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat           | 2022 05 – 2023 04         |
| <b>Caissie</b> , Morel .....                                  | Membre du Conseil de l'Université, élu par le CEX     | 2023 04 – 2026 04         |
| <b>Mallet</b> , Denis .....                                   | Président du Conseil de l'Université                  | D'office                  |
| <b>Paulin</b> , Michelyne.....                                | Membre du Conseil de l'Université, élue par le CEX    | 2022 11 – 2025 11         |
| <b>Prud'homme</b> , Denis .....                               | Président du Sénat                                    | D'office                  |
| <b>Surette</b> , Céline .....                                 | Professeure, membre du Sénat, élue par le Sénat       | 2021 08 – 2024 08         |
| <b>Thibault</b> , Jean-François, président <sup>1</sup> ..... | Doyen, membre du Sénat, élu par le Sénat <sup>1</sup> | 2022 08 – 2025 08         |

Invités et invitées (voix consultative)

|                                                    |                                                                                   |          |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Castonguay</b> , Lynne, <u>secrétaire</u> ..... | Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée) à titre de secrétaire du Comité | D'office |
| <b>Cormier</b> , Gabriel .....                     | Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines                        | D'office |
| <b>Roy</b> , Gilles .....                          | Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche                                   | D'office |

<sup>1</sup> Le Comité choisit son président

**BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE**

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 38. *Statuts et règlements*.

- MANDAT : Le Bureau de direction du Sénat :
- a) veille à l'application des politiques du Sénat;
  - b) dispose des affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Sénat;
  - c) anime les travaux des comités permanents et spéciaux du Sénat;
  - d) établit l'ordre du jour des réunions du Sénat;
  - e) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans pour membres élus; 2 ans pour les étudiantes ou les étudiants.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.

| <u>COMPOSITION</u>                                 | <u>QUALITÉ</u>                                                                                                      | <u>PÉRIODE D'EXERCICE</u> |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Albert</b> , Hélène .....                       | Membre du Sénat, élue par le Sénat                                                                                  | 2021 08 – 2024 08         |
| <b>Castonguay</b> , Lynne, <u>secrétaire</u> ..... | Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée), en sa qualité de secrétaire, mais sans y avoir voix délibérative | D'office                  |
| <b>Levesque</b> , Robert .....                     | Membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                                   | 2020 08 – 2023 08         |
| <b>Osundu Orlachi</b> , Jovial .....               | Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                         | 2022 05 – 2024 04         |
| <b>Prud'homme</b> , Denis, <u>président</u> .....  | Recteur et vice-chancelier, qui assume la présidence                                                                | D'office                  |
| <b>Roy</b> , Gilles .....                          | Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche                                                                     | D'office                  |
| <b>Surette</b> , Céline. ....                      | Professeure, membre du Sénat, élue par le Sénat                                                                     | 2022 05 – 2025 04         |

**COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE**

---

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 40. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Le Bureau de direction du Sénat :

- 1) Le Comité des programmes du Sénat académique étudie toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les changements majeurs suggérés aux programmes existants. Le Comité, en tenant compte des recommandations des instances devant se prononcer sur le sujet, s'assure que les programmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Université et répondent aux exigences imposées par le Sénat académique. Le Comité recommande au Sénat académique les programmes devant être classifiés comme programmes pluridisciplinaires. Les responsables d'une proposition ou d'un projet ou la présidente ou le président du Comité des programmes de cycles supérieurs dans le cas des programmes de cycles supérieurs sont invités lorsque le Comité étudie leur proposition.
- 2) À la suite de ses études, le Comité des programmes du Sénat académique soumet des recommandations au Sénat en ce qui a trait à l'introduction d'un nouveau programme, à l'abolition d'un programme existant, aux changements majeurs de programmes, aux changements de l'appellation d'un programme ou d'un diplôme, aux changements de règlements portant spécifiquement sur un programme (entre autres, aux conditions d'admission et conditions de promotion), et aux changements à la politique portant sur la création et l'abolition de cours.
- 3) Le Comité des programmes du Sénat académique a l'autorité finale en ce qui concerne a) la procédure de présentation de programmes et de cours, b) les changements de préalables et de concomitants à un cours, c) la création de cours, l'abolition de cours et les changements au profil d'un programme, d) la création et l'abolition des programmes courts (de neuf à douze crédits) relevant de la Formation continue, e) la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans. La décision du Comité des programmes du Sénat académique dans ces cas est sans appel.
- 4) En ce qui concerne les procédures de publication du *Répertoire* de l'Université, le Comité des programmes du Sénat académique a la fonction de conseiller le Secrétariat général.
- 5) Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité des programmes du Sénat académique peut, au besoin, recommander des amendements aux règles de composition des programmes de l'Université.
- 6) Le Comité des programmes du Sénat académique donne au Sénat son avis sur tout changement aux règlements universitaires.

NOMBRE : 10 membres.

**COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)**

QUORUM : 6 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans pour membres élus; 1 an pour les représentantes ou les représentants des étudiantes et des étudiants.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.

| <u>COMPOSITION</u>                          | <u>QUALITÉ</u>                                                                                                                         | <u>PÉRIODE D'EXERCICE</u> |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Bourgeois</b> , Yves .....               | Doyen des Études (Shippagan)                                                                                                           | D'office                  |
| <b>Bourgoin</b> , Francis .....             | Étudiant de cycles supérieurs, membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                       | 2022 05 – 2023 04         |
| <b>Branch</b> , Céleste Lee .....           | Étudiante, membre du Sénat, élue par le Sénat                                                                                          | 2022 05 – 2023 04         |
| <b>Clarisse</b> , Olivier .....             | Membre du Sénat <sup>1</sup> , élu par le Sénat                                                                                        | 2021 08 – 2024 08         |
| <b>Fortin</b> , Pierrette .....             | Doyenne des Études (Edmundston)                                                                                                        | D'office                  |
| <b>Levesque</b> , Monique .....             | Membre du Sénat <sup>1</sup> , élue par le Sénat                                                                                       | 2021 08 – 2024 08         |
| <b>Roy, Gilles</b> , président .....        | Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou son délégué, sa déléguée, qui doit être membre du Sénat), qui assume la présidence | D'office                  |
| <b>Poitras</b> , Gérard .....               | Membre du Sénat <sup>1</sup> , élu par le Sénat                                                                                        | 2022 08 – 2025 08         |
| <b>Robichaud</b> , Xavier .....             | Membre du Sénat <sup>1</sup> , élu par le Sénat                                                                                        | 2022 08 – 2025 08         |
| <b>Thibault</b> , Jean-François .....       | Membre du Sénat <sup>1</sup> , élu par le Sénat                                                                                        | 2022 08 – 2025 08         |
| <u>Invité (voix consultative)</u>           |                                                                                                                                        |                           |
| <b>Castonguay</b> , Lynne, secrétaire ..... | Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée), en sa qualité de secrétaire, mais sans y avoir voix délibérative                    | D'office                  |
| <b>Wheaton</b> , Stéfanie .....             | Registraire de la constituante de Moncton                                                                                              | D'office                  |

<sup>1</sup> De préférence, les membres devraient provenir de diverses facultés ou écoles détachées

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

- NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements.*
- MANDAT : Au nom du Sénat, et compte tenu des attributions du Comité d'attestation d'études, le Comité d'appel :
- 1) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
  - 2) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute étudiante ou tout étudiant;
  - 3) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.
- NOMBRE : 8 membres.
- QUORUM : 4 membres, dont la ou le président, une étudiante ou un étudiant, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.
- DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable 1 fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement, nommé d'office.

Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité d'appel, le Sénat nomme des substituts pour les membres suivants : la présidente ou le président, les deux étudiantes ou étudiants, les deux professeures ou professeurs; et la doyenne ou le doyen et leur mandat est de deux ans, renouvelable. À l'exception de la présidence, ces personnes sont membres du Sénat.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membres substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.

COMPOSITION

| Qualité                                                   | Membre                 | Période d'exercice |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|
| Étudiante/étudiant membre du Sénat, élue/élu par le Sénat | Hachey, Samuel         | 2022 05 – 2024 04  |
|                                                           | Osundu Orlachi, Jovial | 2022 05 – 2024 04  |

| Qualité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Membre                                                                                                             | Période d'exercice                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Étudiante/étudiant</b> membre du Sénat, élue/élu par le Sénat (suite)<br><b>Suppléantes/suppléants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Francis Bourgoïn<br>Céleste Lee Branch<br>Maxime Roy                                                               | 2022 05 – 2024 04<br>2022 05 – 2024 04<br>2022 05 – 2024 04                                           |
| <b>Professeure/professeur</b> membre du Sénat, élue/élu par le Sénat<br><b>Suppléantes/suppléants</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Laplanche, Gabriel<br>Levesque, Robert<br>Claudine Auger<br>Jeanne Godin<br>Julien Massicotte                      | 2022 08 – 2024 08<br>2022 11 – 2024 11<br>2022 08 – 2024 08<br>2022 08 – 2024 08<br>2021 08 – 2023 08 |
| <b>Doyenne/doyen</b> , élue/élu par le Sénat<br><b>Suppléante/suppléant</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cormier, Marianne<br>Gérard Poitras<br>Pierrette Fortin                                                            | 2022 08 – 2024 08<br>2023 03 – 2025 03<br>2022 11 – 2024 11                                           |
| <b>Président</b> : Candidat choisi à l'extérieur de l'Université qui est recommandé par le Bureau de direction et élu par le Sénat académique (sans y avoir de voix délibérative)<br><i>De préférence, un professeur, une professeure, un administrateur ou une administratrice académique à la retraite</i><br><b>Suppléante</b>                                                                                     | Couturier, Jacques Paul                                                                                            | 2021 08 – 2023 08                                                                                     |
| Vice-rectrice adjointe à l'enseignement ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative)<br>Secrétaire générale ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invitée au besoin<br>Responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative)<br>Registraire ou sa déléguée ou son délégué (sans y avoir voix délibérative), invité au besoin | Dawes, Elizabeth<br>Castonguay, Lynne<br>Doiron, Sylvie, <u>secrétaire</u><br>Wheaton, Stéfanie, invitée au besoin | D'office<br>D'office<br>D'office<br>D'office                                                          |

COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

- NATURE : Le Comité d'attestation d'études est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 41. *Statuts et règlements*.
- MANDAT :
- 1) Au nom du Sénat, le Comité examine et sanctionne les dossiers universitaires des candidates et des candidats admissibles à un diplôme.
  - 2) En cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le Comité statue sur tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant.
- NOMBRE : 7 membres.
- QUORUM : 3 membres, dont au moins un d'office.
- DURÉE DU MANDAT : 3 ans pour membres et les membres substitués nommés; 1 an pour les étudiantes ou les étudiants.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.

| COMPOSITION                                                 | QUALITÉ                                                                                                        | PÉRIODE D'EXERCICE |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Castonguay, Lynne, <u>présidente</u> .....                  | Secrétaire générale qui assume la présidence (sans y avoir voix délibérative)                                  | D'office           |
| Doiron, Sylvie, <u>secrétaire</u> .....                     | Responsable de la gestion des dossiers de l'UMCM, en sa qualité de secrétaire (sans y avoir voix délibérative) | D'office           |
| El Adlouni, Salah-Eddine .....                              | Professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                  | 2021 08 – 2024 08  |
| Suppléante : Hélène Albert (2022 08 – 2025 08) <sup>1</sup> |                                                                                                                |                    |
| Hachey, Samuel .....                                        | Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                    | 2022 05 – 2023 04  |
| Kaouche, Amel .....                                         | Professeure, membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                 | 2021 08 – 2024 08  |
| Roy, Gilles .....                                           | Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou son délégué ou sa déléguée qui doit être membre du Sénat)  | D'office           |

|                                                                        |                                             |                   |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------|
| <b>Roy, Maxime</b> .....                                               | Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat | 2022 05 – 2023 04 |
| <b>Suppléants</b> : Francis Bourgoïn (2022 05 – 2023 04) <sup>11</sup> |                                             |                   |
| Céleste Lee Branch (2022 05 – 2023 04) <sup>1</sup>                    |                                             |                   |

Invités ou invitées (voix consultative)

|                 |                                                                                                                                                                                             |          |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>N.</b> ..... | Responsable du Registrariat de la constituante concernée                                                                                                                                    | D’office |
| <b>N.</b> ..... | Les autorités dont relèvent les dossiers à l’étude : la doyenne<br>ou le doyen, la directrice ou le directeur d’école, la doyenne ou le doyen<br>des Études (ou sa déléguée ou son délégué) |          |

<sup>1</sup> Ces personnes sont membres du Sénat

**COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES**

NATURE : Le Comité de sélection des grades honorifiques est un comité permanent qui relève du Sénat. Cf. Article 44. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Le Comité de sélection des grades honorifiques :

- a) évalue les candidatures reçues;
- b) procède aux consultations qu’il juge nécessaires;
- c) retient les candidatures jugées excellentes en évitant tout déséquilibre;
- d) compose la liste des candidatures retenues dont le nombre total de doctorats honorifiques ne dépasse habituellement pas cinq par année et dont le nombre de titres de professeures, de professeurs ou de bibliothécaires émérites ne dépasse pas cinq par année pour les trois constituantes; il propose les titres des grades à décerner;
- e) fait rapport au Sénat à sa réunion de novembre en proposant des candidatures aptes à s’acquitter des responsabilités qui leur incombent.

REMARQUE : Les discussions des membres du Comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres

DURÉE DU MANDAT : 5 ans pour les membres nommés; représentantes ou représentants étudiants : 1 an.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d’une ou d’un membre se termine lorsqu’elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou ou sénateur ou de gouverneure ou gouverneur.

| <u>COMPOSITION</u>                                | <u>QUALITÉ</u>                                                                                                         | <u>PÉRIODE D’EXERCICE</u> |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Branch, Céleste Lee</b> .....                  | Étudiante, membre du Sénat, élue par le Sénat                                                                          | 2022 05 – 2023 04         |
| <b>Carey, Diane</b> .....                         | Membre du CDU, nommée par le Sénat à partir d’une liste proposée par le Conseil de l’Université                        | 2022 11 – 2027 11         |
| <b>Castonguay, Lynne, <u>secrétaire</u></b> ..... | Secrétaire générale (ou son délégué, sa déléguée), en sa qualité de secrétaire, mais sans y avoir de voix délibérative | D’office                  |
| <b>Habermacher, Adrien</b> .....                  | Membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                                      | 2022 08 – 2027 08         |
| <b>Laplante, Gabriel</b> .....                    | Membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                                      | 2022 11 – 2027 11         |
| <b>Levesque, Monique</b> .....                    | Membre du Sénat, élue par le Sénat                                                                                     | 2022 11 – 2027 11         |

**COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)**

---

|                                 |                                   |                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| <b>Prud'homme</b> , Denis ..... | Recteur et vice-chancelier        | D'office          |
| <b>Soucy</b> , Michel.....      | Membre du Sénat, élu par le Sénat | 2023 03 – 2028 03 |

**RÔLE DU SÉNAT**

Le rôle du Sénat est le suivant :

- a) nommer les membres du Comité de sélection;
- b) recevoir le rapport du Comité
- c) discuter, si nécessaire, le contenu du rapport (les candidatures, le titre du grade);
- d) accepter au vote secret et aux deux tiers des membres présents chaque candidature recommandée par le Comité et le résultat du vote n'est pas noté au procès-verbal;
- e) se réserver le droit de révoquer un grade pour des motifs graves durant la période allant de l'approbation d'une candidature à la délivrance du grade.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

NATURE : Comité permanent du Sénat. Cf. Article 42. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Les attributions du Conseil de la langue française sont les suivantes :

- a) recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue française dans les divers secteurs de l'Université;
- b) recommander les modifications à la politique et aux normes linguistiques.

NOMBRE : 5 membres nommés par le Sénat.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable.

| COMPOSITION                                          | QUALITÉ                                                                                           | PÉRIODE D'EXERCICE |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Basque, Marc .....                                   | Personne chargée de la promotion de la langue française au campus d'Edmundston, élu par le Sénat  | 2022 11 – 2024 11  |
| Boucher, Carole. ....                                | Personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan, élue par le Sénat | 2021 08 – 2023 08  |
| Hervet, Éric .....                                   | Personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Moncton, élu par le Sénat    | 2022 11 – 2024 11  |
| Mbarga, Gervais, <u>président</u> <sup>1</sup> ..... | Membre du Sénat, élu par le Sénat                                                                 | 2021 08 – 2023 08  |
| Roy, Maxime .....                                    | Étudiant, élu par le Sénat                                                                        | 2022 05 – 2024 04  |

<sup>1</sup> Assumée par une sénatrice ou un sénateur membre dudit Conseil